



93, rue de la Mairie
Tél. :02.32.27.02.08

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2023

L'an deux mil vingt- trois, le lundi vingt-sept mars à vingt heures trente minutes, en application des articles L.212-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Longchamps, à la salle de réunion de Longchamps.

Etaient présents les conseillers suivants :

Mesdames : CAUDRON Sophie ; CHARRIER Corinne ; LENOIR Marilyn ; PETITEAU Sandrine ; POITTEVIN Estelle et RETROU Aurélie.

Messieurs : AJASSE Lionel ; CHAUMONT Julien ; LAINE Nicolas ; LE GROS Luc, LENOIR Éric et QUILLET Charles.

Absents excusés :

- David HAUWEL donnant pouvoir à Éric LENOIR

Secrétaire de séance : Marilyn LENOIR

En préambule, Monsieur le Maire propose d'ajouter deux autres points à l'ordre du jour à savoir la modification du contrat de location de la salle des Fêtes et la mise en place de la redevance d'occupation du domaine public. Les membres du Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DELIB 2023-04-01 : Approbation du compte-rendu et procès -verbaux du 6 mars 2023

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu et procès- verbaux en date du 6 mars 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte à l'unanimité le dernier compte-rendu et procès-verbaux.

DELIB 2023-04-02 : Marché Rénovation/Réhabilitation de la mairie : présentation de l'analyse des lots et choix après négociation

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Lemoine Etienne, architecte afin de nous présenter les autres offres de marché à valider après négociation :

Après présentation du rapport d'analyse des offres du 24 mars 2023, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

N°	Désignation des lots	Montants de l'estimation PRO HT	Entreprises (moins disantes)	Montant offre de base € HT	Montant après négociation validé
1	Gros œuvre - carrelage	334 316.22€	Négociation avec l'entreprise DAGUET	99 559.72€	85 705.70€
2	Menuiseries extérieures et intérieures – cloisons - doublages- faux- plafond-ameublement	88 924.77€	Entreprise Legros Menuiserie	80 238.22€	69 735.82€



93, rue de la Mairie
Tél. :02.32.27.02.08

3	Peinture - nettoyage	25 018.00€	Société Dolpierre	25 018.00€	25 018.00€
4	Plomberie	9 454.23€	Tonon Simonetti	8 751.00€	9 454.23€
5	Electricité		LCE		29 044.05€

Total retenue : 218 957.80€

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide :

- De retenir les entreprises ci-dessus exposées dans le cadre du marché de marché de réhabilitation/rénovation de la mairie ;
- De donner pouvoir à monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Résultat du vote : Validé à l'unanimité.

DELIB 2023-04-03 : BP 2023 : présentation et vote

Monsieur le Maire a donné lecture du budget et a commenté de façon détaillée aux membres du conseil municipal, les propositions en sections de fonctionnement et investissement suivantes :

Fonctionnement

Dépenses 621 281.70 €

Recettes..... 621 281.70 €

Investissement

Dépenses..... **462 494.00 €**

Recettes..... **462 494.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte à l'unanimité le budget primitif 2023 comme indiqué.

Résultat du vote : Validé à l'unanimité.

DELIB 2023-04-04 : Taux d'imposition et le produit fiscal attendu : présentation et vote

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que conformément aux dispositions du Code général des Impôts, et notamment ses articles 1636 B sexties et 1636 B septies ;

Vu les lois de finances annuelles ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'impositions des trois (hors CFE) taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2022 ;

Vu les taux appliqués l'année dernière et le produit fiscal attendu cette année ;

Considérant que le projet du budget communal relatif à l'exercice 2023 nécessite un produit fiscal **170 676 €**.



93, rue de la Mairie

Tél. :02.32.27.02.08

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LAINE Nicolas, Maire, et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, *à l'unanimité des suffrages exprimés*,

DECIDE

Article 1er :

Les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2023 seront augmentés de la manière suivante :

Taxe foncière (bâti) : 34.70 % (augmentation de 1.5%)

Taxe foncière (non bâti) : 27.28 % (augmentation de 1.5%)

Résultat du vote : Validé à l'unanimité.

DELIB 2023-04-05 : Majoration de la part de taxe d'habitation revenant à la commune des résidences secondaires : présentation et vote

Conformément à la loi de finance rectificative, l'article 31, permet d'instituer une évolution de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des résidences secondaires. Cette mesure vise les communes classées dans les zones tendues où il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés d'accès au logement. Il est proposé au conseil municipal de porter la majoration de la cotisation de cette taxe sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale à 13.99% applicable à compter de l'imposition 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise monsieur le Maire à fixer le taux à 13,99%

Résultat du vote : 1 abstention 12 votes pour.

DELIB 2023-04-06 : Modification du contrat de location de la salle des Fêtes

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que suite au passage de l'agent préventionniste, en accord avec le Service de la Défense Sécurité Incendie (SDIS), il est nécessaire d'apporter une modification au contrat de location de la salle des Fêtes « Estienne de Longchamps ». Il propose d'y ajouter un cadre réglementaire sur la Sécurité comme ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise monsieur le Maire à ajouter le cadre réglementaire sur la Défense et Sécurité lors des locations de la salle des Fêtes,
- Ce document devra être signé à chaque location.

Résultat du vote : Validé à l'unanimité.



DELIB 2023-04-07 : Désignation du référent Défense

Monsieur le Maire précise qu'afin d'assurer le cadre réglementaire des missions de Sécurité, il est nécessaire de désigner un référent parmi les membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Désigne Éric LENOIR référent Sécurité ;

Résultat du vote : Validé à l'unanimité.

DELIB 2023-04-08 : VADA : présentation et vote

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement. Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés (VADA) de l'OMS.

Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Ville Amies des Aînés autour de trois principes :

1. la lutte contre l'âgisme,
2. le sentiment d'appartenance au territoire des habitants,
3. la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre commune de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA.

Ainsi, nous nous engageons à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche VADA, à savoir :

- Élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés* :

Bâtiments et espaces extérieurs : la possibilité de bien vieillir chez soi est fortement conditionnée par l'environnement extérieur ; dans le but de favoriser l'égalité d'accès pour tous, une Ville Amies des Aînés doit intervenir sur l'environnement pour éviter les situations handicapantes et donc le confinement au domicile.

Information et communication : pour favoriser le vieillissement actif au sein des villages, il est important que les aînés puissent maintenir une relation avec les autres habitants mais aussi avec les événements se déroulant dans la ville.



93, rue de la Mairie
Tél. :02.32.27.02.08

Culture et loisirs : encourager la participation aux activités de loisirs ou activités culturelles, c'est agir contre l'isolement des personnes âgées.

Lien social et solidarité : lutter contre l'âgisme qui mène à la discrimination et à l'exclusion sociale et renforcer le sentiment d'appartenance des aînés en mettant en place des actions intergénérationnelles.

Habitat : le logement est un critère essentiel du bien-être et de la sécurité des personnes âgées ; un logement adapté participe à préserver l'indépendance des aînés.

Transport et mobilité : l'accès aux transports constitue une condition essentielle pour favoriser le vieillissement actif.

Participation citoyenne et emploi : il est important que les aînés puissent s'engager bénévolement et les contraintes liées à l'âge ne doivent pas constituer un obstacle à cet engagement bénévole notamment.

Autonomie, service et soins : les services à domicile constituent une alternative majeure au placement en institution.

- Définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- Informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;
- Participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

En faisant le choix d'adhérer à cette association, Longchamps rejoint un réseau d'échanges, de réflexions, de partage d'expérience de villes/villages attentifs aux besoins liés au vieillissement de la population et soucieuse de construire comme elle « les villes de demain ».

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal :

- D'adhérer au Réseau Francophone des « Villes Amies des Aînés » pour un montant déterminé par le nombre d'habitants,
- Afin de représenter le village au sein de cette association, il est proposé de désigner Mmes CAUDRON Sophie et CHARRIER Corinne.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE l'adhésion de Longchamps à l'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (ainsi qu'au Réseau Mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS).
- APPROUVE la désignation de Mmes CAUDRON Sophie et CHARRIER Corinne en tant que représentantes de village au sein de l'association
- AUTORISE Le Maire à signer tout document en lien avec le programme Ville – Amie des Aînés.
- APPROUVE le versement annuel de la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitant
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget



93, rue de la Mairie

Tél. :02.32.27.02.08

Résultat du vote : Validé à l'unanimité.

DELIB 2023-04-09 : Territoire volontaires : présentation et vote

Le volontariat international d'échange et de solidarité (VIES) est un instrument d'action puissant pour les collectivités territoriales que cela soit pour renforcer les partenariats de coopération décentralisée ou pour faciliter l'engagement solidaires des citoyens, particulièrement des jeunes.

Le programme Territoires Volontaires, mené avec le soutien de la Délégation à l'action extérieure des Collectivités Territoriale (DAECT) du ministère et l'Europe et des Affaires étrangères permet de rendre le VIES plus accessible aux collectivités territoriales, quelle que soit leur taille ou leur expérience à travers un dispositif d'accompagnement clé en main et un soutien financier renforcé.

Territoires Volontaires est porté en partenariat avec le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, l'Agence du Service Civique, Cités Unies France, Régions de France, Départements de France et l'Association des Maires de France.

Présentation

Le programme Territoires Volontaires, soutenu par la Délégation de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) a pour objectif :

- D'accroître significativement le nombre de volontaires internationaux d'échange et de solidarité mobilisés par les collectivités territoriales et engagés en faveur des ODD ;
- De faciliter l'accès au volontariat à toutes les collectivités territoriales, particulièrement éloignées de l'international et de ces dispositifs.

Le programme propose ainsi :

- Un accompagnement clés en mains par un opérateur reconnu pour la construction et la mise en œuvre de missions de volontariat de qualité ;
- Un soutien financier renforcé ;
- Un outillage pour une montée en compétence de la collectivité.

Le programme s'appuie sur deux dispositifs de volontariat :

- Le volontariat de solidarité Internationale
- Le service civique à l'international

Il permet à la fois d'offrir une mobilité internationale solidaire vers des pays du Sud à des citoyens du territoire mobilisé, et d'accueillir en France des jeunes venant de territoires partenaires au Sud, dans le cadre de la réciprocité.

Leviers d'action

Le projet ambitionne de soutenir la réalisation de 250 missions de volontariat et d'accompagner 40 collectivités territoriales dont au moins la moitié s'engageront pour la première fois à l'international ou dans le volontariat international.



Territoires Volontaires s'appuie sur un réseau d'opérateurs nationaux et régionaux chargé d'accompagner les collectivités dans la construction et la mise en œuvre de leur projet.

Le programme prévoit également des espaces d'outillage et de renforcement de capacité des collectivités territoriales.

Dans le cadre du premier appel à manifestation lancé, Longchamps souhaite participer pour bénéficier de l'accompagnement du programme.

Monsieur le maire présente ce choix en rappelant la vision que les élus municipaux ont du futur tiers lieu qui va s'ouvrir. Le projet scientifique culturel environnemental et social (PSCES) en phase d'écriture reprend pour partie **l'engagement citoyen** comme thématique majeure. Ces volontariats internationaux d'échange et de solidarité sont une réponse puissante et transversale aux défis de l'internationalisation des territoires, que ce soit en faveur de la mobilité des jeunes comme de l'action internationale des collectivités. Le Volontariat de Solidarité Internationale a pour objet « l'accomplissement d'une mission d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire » de 12 à 24 mois.

Longchamps souhaite répondre à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires Volontaires » de France Volontaires porté par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Cela permettra un accompagnement pour la mise en place du volontariat et un soutien financier.

Pour rappel, le VSI est ouvert aux jeunes âgés de plus de 18 ans qui s'engagent pour une durée de 12 à 24 mois pour une mission de développement, devant se dérouler hors de l'espace économique européen.

Les missions sont obligatoirement effectuées via des associations internationales agréées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du développement international. Des réunions auront lieu pour le choix final.

Un budget prévisionnel sur 12 mois sera alloué et mutualisé avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ainsi que France Volontaires. Longchamps contribuera au financement au prorata.

Le volontaire percevrait une indemnité de 1 100 € par mois sur une période de 12 mois (renouvelable une fois).

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal :

- De pouvoir répondre à l'appel à projet,
- De contribuer dans ces conditions si la candidature était retenue,
- De donner pouvoir à monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Résultat du vote : Validé à l'unanimité.



DELIB 2023-04-10 : Espace Public Numérique - Région : présentation et vote

L'ambition de la Stratégie numérique normande est de faire de la Normandie un territoire de référence pour sa dynamique de développement numérique, pour la place du numérique dans son économie, dans les usages quotidiens des citoyens et l'accessibilité au numérique. Dans cet objectif, la Région structure une offre de services de proximité à travers la mise en œuvre de Normandie Connectée : réseau des Espaces Publics Numériques et des Tiers-lieux Normandie, pour répondre aux attentes et besoins de tous les territoires et de tous les normands.

Face à la vitesse d'évolution de la technologie et des usages, l'enjeu est de maintenir un haut niveau de service. Pour ce faire, la Région anime le réseau Normandie Connectée afin d'apporter aux habitants et aux professionnels une culture et une compétence numériques, qui leur permettent d'en appréhender et d'en maîtriser l'ensemble des enjeux et des outils nécessaires à leur quotidien et à leurs activités, et ainsi de devenir acteurs éclairés d'une société numérique choisie et responsable.

Un appel à projets vise à soutenir les « EPN Normandie » et/ou « Tiers-Lieux Normandie » de Normandie Connectée dans l'acquisition de nouveaux matériels numériques afin qu'ils puissent assurer un accueil et un accompagnement au numérique auprès de leurs usagers répondant à des attentes matérielles, techniques et humaines précisées dans le cahier des charges du label des Tiers-Lieux Normandie et des Espaces Publics Numériques Normandie.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal :

- De pouvoir répondre à l'appel à projet,
- De donner pouvoir à monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Résultat du vote : Validé à l'unanimité.

DELIB 2023-04-11 : Mise en place de la redevance RODPP

Monsieur le Maire tient à informer les membres du Conseil sur le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites sur l'année N-1 permettant d'escompter en année N une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait la perception de cette recette.

Il propose au Conseil :

- De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- D'en fixer le modèle de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire et sera réévalué selon l'actualisation réglementaire des montants en vigueur l'année considérée.



93, rue de la Mairie
Tél. :02.32.27.02.08

- Autorise le SIEGE à percevoir directement sur cette recette auprès du gestionnaire concerné et de la reverser annuellement à la commune à l'occasion du reversement de la redevance classique.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant 'l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés les chantiers éligibles à ladite redevance.
Ces recettes correspondantes au montant de la redevance perçu seront inscrites au compte 70323.

Résultat du vote : Validé à l'unanimité.

DELIB 2023-04-12 : Remboursement Groupama

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Groupama Assurance a adressé un chèque de remboursement d'une valeur de 495€. Il est demandé aux membres du conseil Municipal d'autoriser monsieur le Maire à encaisser ce chèque.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent l'encaissement du chèque de remboursement pour le compte de la commune de Longchamps.

Résultat du vote : Validé à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✚ **Groupement de balayage** : la Société Maillot a été retenue par la Communauté de Communes du Vexin Normand comme prestataire pour assurer le groupement de commande de balayage. Longchamps s'est positionné pour en faire partie.
- ✚ **AMO Flash** : monsieur le maire informe que pour aider et accompagner les communes dans leur montage de projet, un groupement de commande sous la forme d'une étude AMO flash a été mise en œuvre par la Communauté de communes. En mutualisant, les communes auront ainsi un apport d'ingénierie avec un coût partagé.
- ✚ **Décasport santé** : le 15 avril prochain dès 13h30, alliance loisir lance le concept de cet Evénement, qui permettra aux habitants de se lancer un défi sportif et ludique entre plusieurs communes.
- ✚ **Géomètre expert** : Monsieur le Maire propose de recourir aux services d'un géomètre pour un accompagnement dans les délimitations des parcelles communales et logements vacants.

DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

MAIRIE DE LONGCHAMPS



93, rue de la Mairie
Tél. :02.32.27.02.08

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- ✚ **Compte-rendu SIEVN** : la réunion au syndicat des Eaux a établi une présence de chloridazone dans les eaux du territoire, celles-ci nécessitent des mesures de surveillance. L'usine de Fresnes est en travaux. Les nappes phréatiques : une campagne de formation aux usagers sur comment limiter sa consommation sera mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire, LAINE Nicolas